

**Commune de Notre Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX**

**Arrêté n° 2025-204 :** Désignation de Madame Florence SUQUET, représentant l'UDAF au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

**MADAME LE MAIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L. 123-6 et R. 123-11 et R. 123-12 du Code de l'action sociale et des familles,  
Vu la délibération n° 2021-38 du Conseil Municipal du 04 juin 2021 portant élection de Madame MULOT Myriam, en qualité de Maire de Notre-Dame de Bondeville,  
Vu la délibération n° 2021-46 du Conseil Municipal du 15 juin 2021 portant à dix le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS,  
Vu la délibération n° 2021-47 du Conseil Municipal du 15 juin 2021 relatif à l'élection des membres élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS,  
Vu l'arrêté municipal n° 2021-166a du 21 juin 2021, listant les membres représentant les associations au sein du conseil d'administration du CCAS,  
CONSIDÉRANT l'intégration au tableau du conseil Municipal de Madame Anne MAIGRET au 17 décembre 2024,  
CONSIDÉRANT que la prise de fonction de Madame MAIGRET Anne en sa qualité de conseillère municipale est incompatible avec la fonction de représentante d'association au sein du Conseil d'Administration du CCAS,  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir le poste laissé vacant,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** Madame **SUQUET Florence**, représentant l'UDAF 76 est nommée pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, en remplacement de Madame Anne MAIGRET.

**ARTICLE 2 :** Il est possible dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire ;
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

**ARTICLE 3 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Centre Communal d'Action Sociale, à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et notifiée à Madame SUQUET Florence.

Fait à Notre Dame de Bondeville, le mardi 7 octobre 2025

Notifié le :

  
Myriam MULOT



Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20251007-2025-204-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025